

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Pays de la Loire

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Nantes Métropole

SERVICE GESTIONNAIRE : OGIM Nantes Saint-Nazaire - fse

CODE ET INTITULE : PDLOOI1517 Pays de la Loire_PLIE de la métropole nantaise_Soutien à l'IAE - Accompagnement socioprofessionnel et encadrement technique en ateliers et chantiers d'insertion

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les structures éligibles sont les structures définies à l'article L 5132-15 du code du travail, à savoir les structures conventionnées par l'État en tant qu'ateliers et chantiers d'insertion.

S'agissant des associations, seules sont admises celles ayant souscrit un contrat d'engagement républicain. Une attestation d'engagement républicain est disponible sur le site internet de l'OGIM pour celles qui n'auraient pas encore établi le leur.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 380 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 01/07/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 12/09/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Programme national FSE+ 2021-2027



Le Fonds social européen + (FSE+) est un fonds structurel de l'Union européenne. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

La gestion du FSE+ en France est répartie entre l'Etat et les Régions en fonction de leurs compétences. L'Etat gère les volets emploi et inclusion du fonds via le programme national FSE+ « Emploi, Inclusion, Jeunesse et compétences » 2021-2027. Ce programme bénéficie d'une enveloppe de plus de 4 milliards d'euros. Il est géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et les services de l'Etat en région (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Elle s'appuie sur les Départements et les PLIE, qui en tant qu'organismes intermédiaires, gèrent directement une part de ces crédits dans le domaine de l'insertion.

Le programme national FSE+ est réparti en 6 priorités : 3 priorités centrales et 3 priorités complémentaires. La première, dont relève cet appel à projets, vise à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Cette priorité vise notamment à financer des actions d'accompagnement vers l'emploi, d'insertion par l'activité économique, et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle concentre près de la moitié des ressources du programme.

Protocole d'accord du PLIE

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est né de la volonté de Nantes Métropole, de l'Etat, du Département de Loire Atlantique et de France Travail de mettre en œuvre des actions favorisant l'inclusion et l'insertion professionnelle de femmes et d'hommes en difficultés, éloignés du marché du travail. Par la mobilisation de fonds européens au travers de l'OGIM – Organisme de Gestion InterPLIE de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, le PLIE de la métropole nantaise conçoit et coordonne des actions d'accompagnement renforcé et des opérations visant à proposer des étapes de parcours vers l'emploi en complément du droit commun.

Le protocole d'accord détermine le fonctionnement et les objectifs du PLIE. Un diagnostic territorial réalisé en amont a permis de définir quatre axes stratégiques pour la période 2022-2026 :

1. Assurer un accompagnement renforcé et adapté ;
2. Faciliter l'accès à l'emploi ;
3. Accompagner l'évolution des pratiques d'accompagnement ;
4. Favoriser l'émergence de projets et la coordination de l'offre d'insertion.

Le présent appel à projets vise à contribuer à l'axe 2 – Faciliter l'accès à l'emploi. L'accès à l'emploi est un enjeu majeur pour le PLIE. Il doit servir non seulement l'objectif final d'accès à l'emploi durable mais aussi la construction des parcours en tant qu'étape de remobilisation ou de construction de projet professionnel. Pour certains participants, l'accès à l'emploi passe par une étape en lien avec le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). C'est le cas particulièrement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour le cadre de travail spécifique qu'ils prévoient: accompagnement socioprofessionnel, encadrement technique et pédagogique.

Cet appel à projets vise donc à répondre à la fois aux problématiques de la priorité 1 du PON FSE+ liées à l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables / ou des exclus, et aux objectifs du protocole d'accord du PLIE de la métropole nantaise qui vise le retour à l'emploi durable d'au moins 50% des personnes accompagnées.



THÈME : Soutien à l'IAE - Accompagnement socioprofessionnel et encadrement technique en ateliers et chantiers d'insertion

